

Jean-Pierre Sueur a défendu, le 17 novembre au Sénat la possibilité pour une commune de recourir au droit de préemption urbain au relogement des familles en difficulté, évincées de leur logement pour cause d'opération de lutte contre l'insalubrité, d'aménagement ou de démolition. Cette disposition est inscrite dans l'article 3 d'une proposition de loi relative à la lutte contre le logement vacant et à la solidarité nationale pour le logement présentée par François Rebsamen et Thierry Repentin. Cet article n'a pas été adopté par le Sénat.

[>> L'intervention de Jean-Pierre Sueur en séance publique](#)